SÉANCE RÉGULIÈRE DU 18 MARS 2019

Présences :

Monsieur	Réjean Gouin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6

Absences : Monsieur Pierre Tardif Poste #2

1. *Ouverture et constat du quorum*

M Réjean Gouin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

2. *Nomination d'une secrétaire d'assemblée*

0060-2019

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints nomme Mme Vénus Mc Murray en tant que secrétaire d'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

3. *Adoption de l'ordre du jour*

0061-2019

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Gilles Sénécal

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

4. *Période de questions*

5. *Greffe*

5.1. Adoption des procès-verbaux

MUNICIPALITÉ
SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

0062-2019

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Gilles Sénécal

Adoption des procès-verbaux des séances :

5.1.1. Séance régulière du 18 FÉVRIER 2019
5.1.2. Séance spéciale du 26 FÉVRIER 2019

Adopté à l'unanimité.

5.2. Dépôt bordereau de correspondance

DATE	DE	À	DESCRIPTION
01-02-2019	Association des trappeurs professionnels du Québec	Directrice générale	Demande soutien financier
19-02-2019	Centre Communautaire Bénévole Lanaudière	Maire	Soirée reconnaissance bénévole - serveur d'un soir
28-02-2019	La lueur du phare de Lanaudière	Municipalité Saint-Michel-des-Saints	Campagne de financement
05-03-2019	Cabinet du Premier Ministre	Directeur général adjoint	Accusé de réception résolution SIAF
05-03-2019	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	Directrice générale	Confirmation 8e versement Programme de soutien installation sportives et récréative (toit patinoire)
06-03-2019	MRC de la Matawinie	Adjointe de direction	Certificat de conformité du règlement de zonage 639-2018
11-03-2019	Pourvoirie Richard	Maire	Appui projet d'agrandissement sur le domaine public.
	Chambre de commerce Haute -Matawinie	Conseil municipal	Invitation petit déjeuner conjoint

6. ***Trésorerie***

6.1. APPROBATION DES DÉPENSES :

0063-2019

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Louis-David Coutu

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatiques et les comptes à payer suivants :

6.1.1.	Déboursés	143 843.10$
6.1.2.	Salaires	77 392.17$
6.1.3.	Paiement automatiques	562 374.77$
6.1.4.	Comptes à payer	152 045.99$

Représenté par les chèques #18311 à #18424.

Adopté à l'unanimité.

7. ***Direction et Ressources humaines***

7.1. Opérateur aux travaux publics - Embauche

0064-2019

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu :

- **D'approuver** l'embauche de M André Labrecque au poste d'opérateur aux travaux publics à partir du 4 mars 2019 ;
- Poste permanent temps plein avec une période de probation de 480 heures de travail ;
- L'horaire régulier de travail est du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00 avec une interruption pour la période de repas d'une durée de 1 heure avec 2 pauses de 15 minutes prises et rémunérées, pour un total de 40 heures par semaine ;
- Le taux horaire est de 85% du taux applicable selon la convention ;
- André Labrecque sera éligible au RÉER collectif et à l'assurance groupe selon les termes et conditions en vigueur.

Adopté à l'unanimité

7.2. Direction générale – Embauche

0065-2019

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

La municipalité de Saint-Michel-des-Saints retient les services de Monsieur Sébastien Gariépy pour occuper le poste de directeur général avec un salaire annuel de 90,000 $ ainsi que les autres conditions de travail allouées aux cadres selon la Politique de gestion des employé(e)s cadres incluant une période de probation de six mois et une période annuelle de vacances de trois (3) semaines et ceci dès la première année. Son entrée en fonction est prévue pour le 20 mars 2019.

8. ***Urbanisme & développement économique***

8.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

8.2. Matricule 7574-65-5806 – Demande de dérogation mineure

0066-2019

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne la construction de quatre (4) quais sur la propriété, au lieu de 1, ce qui contrevient à l'article 6.6.3-a) du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE les terrains voisins, à ces accès au lac, sont très petits ;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'installer 4 quais risque de créer un achalandage de personnes ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU pense que ces quais pourraient créer un impact négatif sur le voisinage ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de refuser la demande de dérogation mineure 08 CCU 2019.

Adopté à l'unanimité.

8.3. Matricule 7273-61-3481 – Demande de dérogation mineure

0067-2019

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire à 3.95 mètres (12.96 pieds) et 4.50 mètres (14.76 pieds) de la limite de propriété avant (chemin du Rocher) au lieu de 15 mètres (50 pieds), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE les distances fournies par le demandeur pourraient ne pas être exactes ;

CONSIDÉRANT QU'il y a une très grande différence entre les distances demandées et la réglementation ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de suivre les recommandations du CCU de reporter le dossier et qu'un certificat d'implantation d'un arpenteur géomètre soit préparé afin d'avoir les distances voulues réelles.

Adopté à l'unanimité.

8.4. Projet de résolution – Demande de prolongation de délai

0068-2019

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de la Matawinie est entré en vigueur le 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Matawinie a adopté le règlement 189-2018 modifiant son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SARD);

CONSIDÉRANT QUE le règlement 189-2018 est entré en vigueur le 11 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la municipalité doit, dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur dudit règlement, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a entrepris le processus de modification de ses règlements d'urbanisme afin de les rendre conformes au règlement 189-2018 de la MRC de la Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne sera pas en mesure de respecter le délai prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE dans ces circonstances, une demande de prolongation doit être adressée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu que le Conseil de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'accorder un délai supplémentaire à la municipalité dans le cadre de sa démarche de concordance au règlement 189-2018 modifiant le SADR de la MRC de la Matawinie.

Adopté à l'unanimité.

8.5. Projet de résolution – Demande de prolongation de délai

0069-2019

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de la Matawinie est entré en vigueur le 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Matawinie a adopté le règlement 194-2018 modifiant son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SARD);

CONSIDÉRANT QUE le règlement 194-2018 est entré en vigueur le 11 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la municipalité doit, dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur dudit règlement, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a entrepris le processus de modification de ses règlements d'urbanisme afin de les rendre conformes au règlement 194-2018 de la MRC de la Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne sera pas en mesure de respecter le délai prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE dans ces circonstances, une demande de prorogation doit être adressée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu que le Conseil de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'accorder un délai supplémentaire à la municipalité dans le cadre de sa démarche de concordance au règlement 194-2018 modifiant le SADR de la MRC de la Matawinie.

Adopté à l'unanimité.

9. ***Avis de motion :***

9.1. Avis de motion – Règlement 647-2019

0070-2019

M. Francis Lacelle donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 647-2019 et donne également avis de la présentation du projet qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion est par les présentes données par M. Francis Lacelle qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement, relatif à la production de cannabis dans la zone CoIn-1

10. ***Adoption des règlements :***

10.1. Règlement d'emprunt 646-2019

0071-2019

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Adoption du projet de règlement d'emprunt 646-2019.

Adopté à l'unanimité.

10.2. Règlement 647-2019

0072-2019

Proposé par : Louis-Davis Coutu
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'adopter le projet de règlement 647-2019 (production de cannabis dans la zone CoIn-1)

Adopté à l'unanimité.

11. ***Loisirs & Parcs***

11.1. Loisirs St-Michel Inc. – Fête Nationale 2019

0073-2019

ATTENDU QUE les festivités de la Fête Nationale auront lieu le 23 juin 2019 au Parc des Loisirs.

Proposé par : Louis-Davis Coutu
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- D'autoriser la tenue des festivités de la Fête Nationale au Parc des Loisirs avec vente d'alcool, nourriture, feu d'artifices et de joie ; spectacle et activités pour enfants ;
- De confirmer que le montant alloué à l'événement est de 6 000$ et d'appliquer la dépense aux compte g/l prévus à cet effet.
- D'approuver la présence du service incendies pour assurer la sécurité ;
- De mandater Loisirs St-Michel Inc. à organiser les activités ;
- De confirmer que l'entrée au site est gratuite.

Adopté à l'unanimité.

11.2. Week-end SPLASH 2019 - Autorisations

0074-2019

ATTENDU QUE le conseil désire participer à l'organisation des festivités reliées à l'événement du 3 août 2019.

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu :

- D'approuver la présence des premiers répondants et pompiers pour assurer la sécurité sur place ;

- De mandater Loisirs St-Michel Inc et la C.L.C.C. à organiser les activités extérieures du samedi, 3 août 2019 ;

- D'autoriser la fermeture de la rue Brassard (entre les rues St-Michel et Guy Gauthier) entre 18h00 et 23h00 ;

- D'autoriser la vente d'alcool, de nourriture et la tenue d'un spectacle à l'église en soirée ;

- De confirmer que l'entrée aux sites est gratuite.

Adoptée à l'unanimité.

11.3. Projet de résolution – Scène Nouveau-Monde Graphite

0075-2019

Attendu que la municipalité ait convenu, par une entente avec Nouveau-Monde Graphite, d'une commandite de 15 000$, pour l'achat d'une scène portative.

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'autoriser Marie-Ève St-Georges, directrice des loisirs et de la culture, à finaliser l'achat de la scène et tous achats se rattachant à sa visibilité, la municipalité s'engage à défrayer le 5 499.96$ restant, pour un montant total 20 499.96$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité.

11.4. Rendez-vous Country 2019 – Amendement de résolution

0076-2019

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'amender la résolution 0038-2019 par le texte suivant :

« Autoriser la présence de kiosques de vente sur des terrains privés avec l'accord des propriétaires. Il est de la responsabilité des propriétaires de s'assurer que les vendeurs ont les permis nécessaires à leurs activités.

Autoriser le comité organisateur à utiliser le parc des loisirs et ses installations selon leurs besoins. »

Adoptée à l'unanimité

11.5. Tarification vignettes 2019

0077-2019

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- D'investir 28% des recettes, collectées par la vente des vignettes, dans le fond réservé « Lac Taureau » et d'adopter la grille de tarification suivante :

		Résident *	Non-résident	Camping & Marina
Vignette annuelle	Inclu l'utilisation des rampes de mises à l'eau et des stationnements	35 $	150 $	50 $
	Inclu 1 descente et 1 remontée		70 $	
1 journée	Inclu descente / remontée et stationnement journalier		35 $	
Camping : journées suppl.	1 à 3 jours (Sécurité, descente / remontée et stationnement)			10 $
	4 à 16 jours (Sécurité, descente / remontée et stationnement)			20 $
Stationnement	1 jour - Véhicules moteurs (voiture, moto, VTT…)	GRATUIT	10 $	
	Vignette annuelle	GRATUIT	30 $	
Station de vidange**	Gratuit avec vignette annuelle ou 20 $			

* Résident: Vous devez obligatoirement présenter une preuve de résidence, permis de conduire et / ou compte de taxes

** Situées aux débarcadaires de la Baie Dominique et Pointe-fine

Embarcation supplémentaire vignette annuelle: résident 35 $, non-résident 150 $, camping & marinas 35 $

- De proposer une ristourne de 10% aux campings et marinas qui vendront des vignettes, afin de couvrir la charge supplémentaire de travail que ça incombe.

Adoptée à l'unanimité

12. *Hygiène du Milieu & environnement*

13. *Travaux publics*

13.1. ASMÉCANIQUE – Approbation dépense

0078-2019

Attendu que le coût des réparations, ayant été faites sur l'unité #5, Ford F-350 2011, excède le montant autorisé de 5 000$.

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de payer la facture #601, d'ASMécanique, au montant de 7 996.45 $ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité.

13.2. Chemins à double vocations – Demande aide financière 2015-2016

0079-2019

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour 2015-2016.

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (km)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Rue St-Michel	1.1 km	Bois brut	1084 voyages
Rang Cyprès	11.0 km	Bois brut	1084 voyages

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu que la Municipalité demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 12.1 km.

Adoptée à l'unanimité.

13.3. Chemins à double vocations – Demande aide financière 2016-2017

0080-2019

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour 2016-2017.

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (km)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Rue St-Michel	1.1 km	Bois brut	2137 voyages
Rang Cyprès	11.0 km	Bois brut	2137 voyages

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu que la Municipalité demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 12.1 km.

Adoptée à l'unanimité.

13.4. Chemins à double vocations – Demande aide financière 2017-2018

0081-2019

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la

Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour 2017-2018.

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (km)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Rue St-Michel	1.1 km	Bois brut	3190 voyages
Rang Cyprès	11.0 km	Bois brut	3190 voyages

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu que la Municipalité demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 12.1 km.

Adoptée à l'unanimité.

14. ***Sécurité Publique***

15. ***Administration***

15.1. PAARRM – Amendement résolution

0082-2019

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'amender la résolution 1324-2018 par le texte suivant :

« **QUE** le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés, en 2018, sur les chemins pour un montant subventionné de 277 576$, conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux aient étés exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué. »

Adoptée à l'unanimité

15.2. Vente pour taxes – Matricule 7465-08-2181, 7465-08-4129, 7465-09-8070

0083-2019

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu :

De transmettre à la MRC de Matawinie les dossiers matricules 7465-08-2181, 7465-08-4129, 7465-09-8070, afin qu'ils soient vendus pour défaut de paiement des impôts fonciers (2019) ;
D'AUTORISER le directeur général adjoint à se porter adjudicataire au nom de la Municipalité lors de ladite vente.

15.3. Offre d'achat – Lot 6 076 300

0084-2019

Proposé par : Richard Gibert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu :

- D'accepter l'offre d'achat pour le Lot 6 076 300, situé sur le chemin du Lac Taureau**,** par M. Jocelyn Bazinet et M. Michel Bazinet pour un montant de 3 000.00 $.
- De mandater Réjean Gouin, maire et Claude Benoit, directeur général adjoint, à signer tout document en rapport avec la vente.

Adopté à l'unanimité.

15.4. Pourvoirie Richard – Lettre d'appui

0085-2019

CONSIDÉRANT QUE la Pourvoirie Richard œuvre au sein de notre territoire depuis plus de trois générations ;

CONSIDÉRANT QUE cet ajout permettrait une exploitation et une rentabilité grandissante de l'entreprise, en plus d'enrichir l'apport touristique et de créer de l'emploi ;

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu que la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints accorde son appui au projet d'agrandissement d'une superficie d'environ 6.3km carrés, incluant 3 plans d'eau, contigu à la pourvoirie actuelle sur un territoire enclavé.

Adopté à l'unanimité.

15.5. Maison des jeunes du Nord – Pont payant

0086-2019

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'abroger la résolution 1323-2018 et d'autoriser la demande de pont payant le 17 mai 2019 sur la rue Brassard, avant l'entrée du pont de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

15.6. Tournoi de pêche du Lac Taureau 2019 – Demande d'aide financière

0087-2019

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- D'approuver les paiements reliés à la demande d'aide financière pour un montant de 1 000$ et d'appliquer la dépense aux compte g/l prévus à cet effet.
- D'autoriser l'accès au Lac Taureau, ainsi que le stationnement, gratuitement, pour la période du tournoi, soit le samedi 29 juin et dimanche 30 juin 2019.

Adopté à l'unanimité.

15.7. C.C.H.M. – Invitation Petit Déjeuner Conjoint

0088-2019

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu que Francis Lacelle et Richard Gilbert, conseillés, ainsi que Réjean Gouin, maire, participe au Petit Déjeuner Conjoint qui aura lieu mardi le 9 avril 2019 au coût de 25$ plus taxes chacun.

Adopté à l'unanimité

Période de question

16. *Levée de l'assemblée*

0089-2019

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

La séance est levée à : 20 H 55

Adopté, à l'unanimité.

Réjean Gouin	Vénus Mc Murray
Maire	Adjointe de Direction

MUNICIPALITÉ

SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

MUNICIPALITÉ

SAINT-MICHEL-DES-SAINTS